
Adresse des administrateurs du district de Bourg, département de l'Ain, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Bourg, département de l'Ain, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0325_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Ne lisez et ne croyez que ce qui émane de la Convention nationale et de ses Comités. Les agitateurs, les aristocrates et les royalistes vous flattent pour vous corrompre, et vous caressent pour vous entraîner dans des démarches fausses et dangereuses pour la Patrie; surveillez-les, et, encore une fois, que tous vos regards soient tournés vers la Convention nationale; c'est-là qu'est le point de ralliement de tous les bons Citoyens, l'écueil de l'intrigue.

Don patriotique (14)

L'agent national près le district de Lisieux donne connoissance à la Convention nationale que 210 662 livres de matières métalliques provenant des maisons nationales de ce district, [ont été] envoyées à Paris et à Rouen, 124 979 livres ont été portées à Rouen, sans aucun frais à la charge de la République; savoir 22 062 livres en plomb, et 102 917 livres en métal de cloches.

f

[*Les administrateurs du district de Bourg, département de l'Ain, à la Convention nationale, s.d.*] (15)

Vive la République ! Vive la Convention ! le Peuple du département de l'Ain commence à ressentir les effets de la Liberté: cette déesse, depuis trop longtemps chassée par des hommes pervers, vient enfin d'être rappelée parmi nous : nous jouissons du plaisir de voir la justice et la probité succéder à l'arbitraire le plus affreux, aux vexations les plus tyranniques, aux vols, enfin à tous les crimes dont la faction scélérate de Robespierre nous a donné le triste spectacle. La commune de Bourg ressembloit à Paris avant la découverte et la punition des derniers conspirateurs, aujourd'hui l'on voit renaître le bonheur, la paix et la joie.

Nous devons ce changement délicieux à l'arrivée du représentant Boisset que vous avés envoyé dans ce département pour opérer le bonheur du peuple: qu'elle a produit d'heureux effets cette arrivée ! d'un côté des factieux, des intrigants qui, à l'exemple d'Hébert et de Robespierre, s'étoient emparés de toutes les branches de l'administration pour ne les distribuer qu'à leurs créatures, se sont rappelés tous leurs forfaits ont craint pour eux et se sont cachés; d'un autre côté le peuple que l'on calomnioit, que l'on tourmentoit, que l'on vouloit désespérer, quoiqu'il eut la plus grande confiance en la Convention. Prévenu sur les vertus de Boisset, sur son envie d'affermir la République, en la faisant aimer, [il] s'est adressé à lui avec franchise, il lui a fait part de ses maux et des ses allarmes, il a été entendu, la justice a reparu et le crime à son tour, cache sa honte dans les mêmes lieux où gémissoit l'innocence opprimée.

Qu'il est doux de voir l'épanchement de la satisfaction générale ! Combien le peuple est beau quand on sait le rendre heureux ! le Représentant Boisset jouit ici du même specta-

cle que la Convention a eû sous les yeux après la nuit du 9 au 10 thermidor: non seulement les citoyens de Bourg, non seulement les sociétés populaires, mais encore les communes de ce district sont venues en masse applaudir à ses travaux, lui témoigner leur joie d'être délivrée de l'oppression sous laquelle un petit nombre d'êtres immoraux et pervers les avoient plongés depuis plus de dix mois, l'inviter à achever son ouvrage et l'assurer de leur attachement à la Convention et de leur entier dévouement pour l'affermissement de la Liberté et de l'Egalité.

Les autorités constituées, depuis longtemps organisées, sur l'indication des intrigants qui ne reconnoissent d'autres loix que leurs caprices, leur intérêt et leur ambition, viennent d'être épurées, tout ce qu'elles renfermoient d'impur en a été rejeté.

Pour nous, appelés à un poste important, nous chercherons à réparer les défauts et l'inertie dans lesquels ceux que nous avons remplacés ont laissé l'administration. Nous travaillerons au bonheur du Peuple; restés à votre poste jusqu'à ce qu'il soit consommé ce bonheur, nous seconderons vos travaux et vos vûes, nous prêcherons les loix et nous en surveillerons l'exécution, comme vous, nous combattons la tyrannie, l'aristocratie et l'intrigue, nous protégerons le patriotisme, et la République reposera sur des bases inébranlables.

GOYFFON, *président*, NERGLET, *agent national*
et onze autres signatures.

g

[*La société des sans-culottes de Treffort, département de l'Ain, à la Convention nationale, le 30 thermidor an II*] (16)

Guerre éternelle aux tirans, anéantissement de tous les traitres c'est la devise des hommes libres de Treffort.

Citoyens Représentants,

Le gouvernement républicain est votre ouvrage, la nation entière en est contente, elle s'en applaudit, les bases sacrées en sont chéries, et une faction liberticide a osé attenter au bonheur de tous, mais infructueusement, par votre surveillance continuelle et l'énergie de votre conduite le projet de ces hommes vils et tyranniques a été déjoué et ils ont payé de leur tête leurs forfaits. Vive la république.

Nous ne votons pas des remerciements, les Républicains savent apprécier les belles actions, elles ne s'opèrent jamais sans cette douce jouissance, fruit de l'équité et de la vertu. C'est dans ces sentiments que nous osons vous conjurer, pères du peuple, zélés défenseurs de nos droits, protecteurs de la Liberté de nous faire jouir des avantages de ce gouvernement. Continués donc vos illustres travaux. Poursuivés la carrière pénible et brillante du succès de laquelle dépend la félicité et la prospérité publique, restés au poste où le peuple vous a appelé et le quittés que lorsque le vaisseau de notre majestueuse révolution sera hors de danger. Soyez toujours en

(14) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(15) C 319, pl. 1 306, p. 10. *Bull.*, 22 fruct.

(16) C 319, pl. 1 306, p. 8.